



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**

Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG

03.88.35.24.22 et 06.31.08.76.78 snudi.fo67@orange.fr

<https://snudifo67.fr>

Audience Snudi-FO/IA-DSDEN du 12/02/2024

Une délégation du **Snudi-FO** (Hélène BELAKEHAL, Audrey LAGES, Jacques POUSSE et Yannick LEFEBURE) a été reçue pendant 2 heures 30 par 3 représentants de l'éducation nationale bas-rhinoise (JP Geneviève, JB Ladaïque et Béa Vincent) pour évoquer les points suivants :

• Les Obligations réglementaires de service des PE :

Les formations PHARE et laïcité dans plusieurs circonscriptions (6h) ont été organisées en plus des 18h de formation pédagogique.

Le **Snudi-FO** rappelle que si les autorités académiques décident de mobiliser ce volume horaire pour les modules « pHare », « Laïcité », « Evaluations d'Ecole » ou « Constellations », ce doit être dans le respect des textes en vigueur qui n'ont pas changé. Le décret qui fixe les obligations de service des PE doit être respecté. Reprenant l'alinéa 3 de l'article 1er du décret n° 2017-444 du 29 mars 2017, notre organisation syndicale affirme en application stricte du droit que ces 6 heures de formation ne peuvent pas venir « *en complément des 18 heures d'animations pédagogiques* ».

Réponse du DASEN : la journée de solidarité tout comme la 2ème journée de pré-rentrée qualifiée désormais de journée de formation et de réflexion peuvent être mobilisées pour ces sujets.

M. Geneviève dit ne pas avoir la même analyse sur le sens du verbe « pouvoir ». Pour lui la décision reste entre les mains des autorités académiques qui décident ou non de mobiliser ces deux journées, aux PE de s'en accommoder sans possibilité de s'y soustraire si tel est la volonté du DASEN et de l'IEN.

Le **Snudi-FO** rappelle aux représentants de l'institution que les textes réglementaires s'imposent à tous et que notre pays est régi par la hiérarchie des normes : à savoir qu'un décret a une valeur juridique supérieure à un arrêté. De plus, le **Snudi-FO** rappelle à tous les collègues que le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé en faveur de l'analyse syndicale que nous portons depuis plusieurs années.

- **Prime REP / REP+ des AESH:**

Situation actuelle : la prime des personnels est suspendue en septembre le temps l'administration de vérifier s'ils sont toujours en poste en REP / REP+. Le versement de la prime avec son rattrapage se fait donc que plusieurs mois après la rentrée.

Cela pose des difficultés aux AESH dans leur budget.

Proposition du Snudi-FO : dans les faits il y a moins d'AESH qui quittent l'éducation prioritaire à l'issue de l'année scolaire que d'AESH qui y poursuivent leur mission l'année suivante. Ne pourrait-on pas procéder inversement en maintenant la prime pour tous et après vérification de leur nouvelle affectation procéder à une régulation sur les salaires suivants pour ceux qui auraient un trop perçu ?

Béa Vincent comprend la problématique et reconnaît les difficultés pour les personnels. Elle dit qu'elle va réfléchir à une amélioration du système.

- **Les évaluations d'école :**

Le **Snudi-FO** a fait remonter les difficultés pour leur mise en œuvre dans les écoles en raison du calendrier. Les auto-évaluations étant à rendre pour le 15/12, les équipes sont arrivées extenuées. La « vie ordinaire » de l'école a été fortement impactée avec plus beaucoup de temps disponible pour le reste, de nombreux mercredis matins ont été utilisés pour les concertations d'équipe. Tout cela a été concentré sur à peine une dizaine de semaines, semaine de rentrée comprise... Nous réitérons notre revendication d'abandon de ce dispositif d'évaluations qui ne s'appuient sur aucun texte réglementaire.

Réponse du DASEN : il reconnaît que cela prend du temps et que c'est pour cela que les 18h d'animations pédagogiques, la journée de solidarité et la journée de formation et de réflexion ont été mobilisés. Il précise que 12h pour le directeur et 6h pour les enseignants peuvent être rémunérées dans le cadre du Pacte.

Le DASEN n'apporte pas de réponse quant à l'aspect chronophage de ces auto-évaluations pour les équipes.

Pour autant, le **Snudi-FO** précise qu'il est très regrettable de détourner le volume horaire de la formation continue à des fins d'évaluations des unités d'écoles ainsi que l'utilisation de la journée de solidarité à d'autres fins que celles pour laquelle elle a été instituée. Encore une fois, l'institution contourne les règles de fonctionnement qu'elle a, elle-même, créées.

- **Le remplacement des PE :**

Le **Snudi-FO** dénonce, une fois de plus, la situation du service public d'éducation dans notre département. Alors que l'institution aime rappeler à nos collègues qu'il faut assurer la continuité du service public, un nombre de classes se retrouvent chaque jour sans enseignant. La situation est extrêmement critique en ce moment : le **Snudi-FO** demande le recrutement d'enseignants sous statut !

Réponse : il s'agit d'un sujet majeur qui sera traité en CSA-SD, de nombreuses absences ne sont pas remplacées notamment pendant la période 3 qui est la plus intense. Les congés longs sont également impactés.

15 postes de ZIL seront remis dans la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024. En fonction des ajustements il pourrait y avoir des postes supplémentaires suite au CSA du mois de juin cependant l'an passé cette réserve a été utilisée par les annulations de fermeture.

Le DASEN précise qu'après les congés de printemps il y aura moins de tension sur les moyens de remplacement et donc plus de disponibilités.

• **La sécurité dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg :**

La ville de Strasbourg a prévu du temps de concertation Atsem pendant le temps d'accueil des élèves. Durant ces moments les écoles maternelles se retrouvent sans personnel municipal, sans atsem dans les locaux.

Le **Snudi-FO** fait remonter l'inquiétude des collègues quant au taux d'encadrement pour assurer la sécurité des élèves notamment en cas d'incendie ou de déclenchement du PPMS.

Réponse : Ce n'est pas une décision académique mais le résultat de négociations entre la ville de Strasbourg et les organisations syndicales des personnels concernés.

Le **Snudi-FO** fait remarquer qu'en cas d'incident majeur la DSDEN ne pourra pas se dégager de ses responsabilités ayant été alertée des dangers potentiels que pose une telle décision.

Le DASEN s'engage à en rediscuter avec les services de la ville de Strasbourg. Une solution réside peut-être dans l'établissement d'un roulement entre atsems afin qu'elles ne soient pas toutes en formation simultanément.

• **Promotion à la hors classe et à la classe exceptionnelle :**

Les tableaux d'avancement ont encore été publiés avec énormément de retard pour le 1^{er} degré dans le 67 bien qu'il le soit rapidement pour le 2nd degré.

Comment peut-on exercer son droit à recours si l'on n'a pas connaissance du barème du dernier promu ? Les collègues s'interrogent sur cette opacité, pensent parfois que l'administration les a oubliés puisqu'après avoir eu un message via i-prof qu'ils étaient promouvables plus aucune nouvelle ne leur parvient.

Le **Snudi-FO** demande qu'à titre individuel les collègues qui en font la demande puisse avoir des éléments de réponse à leur non-promotion

Béa Vincent précise que les services vont essayer d'améliorer la communication envers les personnels, le DASEN s'engage à faire mieux, cependant il précise que le barème n'est qu'un élément dans la décision d'avancement. En effet un PE peut être bloqué par décision du DASEN.

Le **Snudi-FO** lui fait remarquer que dans ce cas la personne concernée n'est nullement informée que son avancement est bloqué par décision des autorités académiques, cette

décision doit être connue et motivée en toute transparence pour que l'agent puisse utiliser son droit à recours.

- **Nouvelle circulaire sur les sorties scolaires et l'application sortiesco :**

Le **Snudi-FO** fait état des difficultés par les directeurs et les PE dans l'organisations des sorties scolaires suite à l'utilisation de l'application « sortiesco », cela pose problème notamment pour les petites sorties de proximité.

Réponse : Il s'agit d'une application développée par l'Académie de Grenoble, elle est en phase de test dans les circonscriptions de Strasbourg 5 et de Haguenau Sud ainsi que dans l'ensemble des circonscriptions du Haut-Rhin. Cette phase de test prend fin après les congés d'hiver.

Pour l'instant les retours et les avis sont mitigés liés notamment à des problèmes d'ergonomie de l'application et à une absence de mise à jour.

Il est possible que cette application soit abandonnée mais pour autant il faudra tout de même appliquer la nouvelle circulaire sur les sorties scolaires qui est nationale.

- **Politique allocataire IUFM**

L'INSPE et le rectorat se renvoient la balle et donnent des informations contradictoires.

M. Ladaïque confirme que si c'est une attestation de scolarité qui est demandée alors c'est l'INSPE ex IUFM qui doit la fournir.

- **Les TER**

3 secteurs adossés à des communautés de communes sont concernés.

Question du **Snudi-FO** : comment ces secteurs ont-ils été retenus ? Qui a bien pu candidater alors que ce n'est pas une demande du terrain ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

Réponse : ils ont été choisis hors éducation prioritaire sur des critères sociologiques, géographiques (isolement), économiques (IPS faible), scolaires (résultats aux évaluations en dessous des attendus). Des contrats locaux d'accompagnement ont également été mis en place pour les mêmes raisons à Bischheim et La Broque. C'est bien moi (comprendre IA-DASEN) qui ai soumis ces territoires à leur éligibilité en TER au ministère.

L'objectif est de soutenir ces territoires isolés en y mobilisant tous les moyens de l'Etat (DRAC, ARS, CAF...). Les communautés de communes sont engagées dans ces dispositifs et mettront des moyens pour soutenir financièrement les objectifs visés.

Le **Snudi-FO** affirme qu'aider ses territoires dits ruraux doit se faire par le biais de la carte scolaire en annonçant rapidement l'annulation des fermetures de classes dans ces territoires composés bien souvent de RPI.

En proposant les écoles concernées aux TER, vous participez à l'éclatement du caractère national de l'Ecole publique et notre organisation le condamne. La territorialisation de l'école

s'aggrave et vous allez soumettre ces secteurs à des groupes de pression qui jusque là étaient écartés. C'est une inversion de la politique de préservation du service public d'éducation qui avait été décidée après-guerre ! La situation est particulièrement inquiétante et notre organisation fera tout ce qu'elle pourra pour contrer ces projets néfastes pour l'Ecole !

Le DASEN précise que les postes dans ces TER ne seront pas des postes à profil mais qu'un poste de coordonnateur sera créé pour chaque territoire.